

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de mai à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 6 mai 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C.Arhuero, C. Roy, P. Meylan, S. Pérou, S. Baud, G. Vilmint, S. Casabianca, M. Aragon
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : A. Blanc donné à Nathalie Laks,
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, R. Cusin
Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	17
Votants	18
Dont pouvoirs	01

N° 2022-38

FINANCES- Décision modificative N°1

Il est nécessaire pour la commune de voter une décision modificative afin de permettre le paiement au SYANE de notre quote-part des travaux d'entretien 2018 et 2019,

Il convient également de passer des écritures comptables techniques liées à notre gestion d'inventaire et notre amortissement,

Il est donc proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de délibérer sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		0.00 €	
Dépenses		0.00 €	
Chapitre 011	Charges à caractère général	0.00€	
Article 6283	Divers- frais de nettoyage des locaux	-2 502.73 €	
Article 62878	Remboursements de frais- à d'autres organismes	+2 502.73 €	
INVESTISSEMENT		0.00 €	
Dépenses		+11 539.05 €	
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	+30 789.93€	
Article 2041582	Subv d'équipement aux organismes publics	+30 789.93 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	-30 789.93€	
Article 2117	Terrains- bois et forêts	-30 789.93€	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+11 539.05€	
Article 21311	Construction bâtiments administratifs	+3 000.00 €	
Article 2152	Installations voirie	+7 399.05 €	
Article 2318	Autres immobilisations corporelles en cours	+1 140.00 €	

Recettes		+11 539.05 €	
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	+11 539.05€	
Article 2031	Frais d'études	+11 539.05 €	

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

